

Le starter du mois

Produisez votre artiste préféré

Quand une société active dans la production artistique rencontre une start-up spécialisée dans le domaine de l'Internet, la rencontre ne peut être que tonitruante. De cette union est né, en mars dernier, le site Web communautaire Akamusic. Sa spécificité : permettre à tout artiste de faire produire son album ou son single par les internautes producteurs. Explications de Gregory Goemaere, l'un des quatre fondateurs de ce projet.

Catherine Pleeck

Gregory Goemaere



► D'OÙ VOUS EST VENUE CETTE IDÉE ?

« En décembre 2007, Florence et Michel de Launoit – à la tête de Tourne Sol Production – sont venus nous trouver pour nous parler d'un nouveau concept Internet, créé en Hollande : des internautes pouvaient y acheter des parts, afin de produire l'un des artistes inscrits sur le site. C'est la fusion du monde de l'Internet – mon frère Jean-Marc et moi dirigeons Yswood, une société de web développement – et de celui de la musique qui nous a permis de créer le site Akamusic en quatre mois. »

► QUEL EST LE PRINCIPE D'AKAMUSIC ?

« Sur ce site communautaire, un artiste crée sa page de présentation, peut y mettre des photos, une biographie, un descriptif, ainsi que plusieurs de ses morceaux. L'objectif : rencontrer des fans de musique et les convaincre d'investir dans la production de son album. S'il est séduit, l'internaute peut acquérir des parts à cinq euros pièce, pour devenir producteur de l'artiste. Il faut réunir 15.000 euros pour produire un single, et 50.000 pour un album. »

► QUE SE PASSE-T-IL QUAND TOUTES LES PARTS D'UN ARTISTE ONT ÉTÉ ACQUISES ?

« Une fois l'objectif atteint, Akamusic accompagne l'artiste dans la production et la promotion de son album/single, avec l'aide de partenaires artistiques, promotionnels ou diffuseurs, qu'elle paie grâce à la somme engrangée – Akamusic se réserve 15 % du montant, pour se charger du suivi du projet. Lorsque l'album est terminé, tous les producteurs reçoivent gratuitement un exemplaire du CD, tandis qu'Akamusic le met en vente, via tous les canaux existants. L'artiste recevra 40 % des recettes nettes, Akamusic 20 %, et les 40 % restants seront partagés entre tous les internautes producteurs, dans une proportion équivalente au montant des parts achetées. Actuellement, trois artistes vont prochainement ou sont en train d'enregistrer leur single. Et nous avons plus de 950 artistes inscrits, de 19 nationalités différentes. »

► ET SI UN ARTISTE OU UN INTERNAUTE PRODUCTEUR SOUHAITE QUITTER L'AVENTURE PRÉMATURÉMENT ?

« A tout moment, tant l'artiste que le producteur ont la possibilité de quitter le projet. Et l'internaute producteur peut choisir de se faire rembourser ou transférer ses parts vers un autre artiste. A noter que nous sommes en train de lancer et développer des outils pour faire davantage vivre cette communauté d'amoureux de musique. Ceux-ci disposeront d'outils de *buzz marketing*, afin d'assurer la promotion de leur artiste préféré. En tant que producteurs, ils ont en effet tout intérêt à ce qu'on parle de lui... »

► QUELLE A ÉTÉ LA PLUS GRANDE DIFFICULTÉ À LAQUELLE VOUS AVEZ ÉTÉ CONFRONTÉS LORS DE LA CRÉATION D'AKAMUSIC ?

« Le plus difficile a été de se faire connaître, de donner confiance aux producteurs et artistes pour qu'ils investissent dans le site. Pour ce faire, nous n'avons pas hésité à contacter de nombreux artistes par mail, via le site MySpace, ou tout simplement en faisant fonctionner le bouche à oreille. Avec la levée de fond, nous souhaitons étendre notre activité au marché anglophone et hispanophone. Notre objectif à deux ans est de produire dix singles et cinq albums par an. Et notre seuil de rentabilité devrait être atteint entre la deuxième et la troisième année d'existence d'Akamusic. »

www.akamusic.com